

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 394

présenté par
M. Paul

ARTICLE 51

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« assurances »,

les mots :

« régimes d'assurance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.